



LA DIPLOMATIE DES VILLES

Marc Cools, Président du GILD

Les intérêts nationaux prévalent souvent dans les relations entre Etats. Et même quand ce n'est pas le cas, une suspicion existe qu'il en est ainsi. Il en va tout autrement dans ce qu'on a baptisé « la diplomatie des villes », c'est-à-dire dans les relations entre pouvoirs locaux, entre collectivités territoriales décentralisées originaires de pays différents. C'est pourquoi cette diplomatie est tellement importante pour promouvoir la paix, les droits de l'homme, la cohésion sociale, la démocratie et l'Etat de droit. Les pouvoirs locaux, par leur connaissance de la réalité de la vie au quotidien de leurs concitoyens, sont de tous les niveaux de pouvoirs ceux qui sont les mieux à même de construire des relations de confiance et de coopération.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est le lieu par excellence où s'exerce cette diplomatie. C'est très important que des élus russes et ukrainiens, azerbaïdjanais et arméniens, chypriotes grecs et turcs,... s'y côtoient, travaillent ensemble et écoutent le point de vue de l'autre. La résolution des conflits passe en effet d'abord par le respect de l'autre et par la compréhension du point de vue de l'autre.

Le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale par le biais des missions de monitoring et de post-monitoring est aussi très important. Il permet, tout comme les missions d'observation d'élections, un dialogue politique entre élus de pays différents. Quand le Congrès élabore et adopte des rapports sur la coopération transfrontalière, il contribue à ce que des collectivités territoriales proches les unes des autres mais situées dans des pays différents collaborent entre elles. Les échanges de vue et d'expérience entre élus de pays parfois très éloignés géographiquement sont très utiles lorsque par exemple le Congrès formule des recommandations concernant l'interculturalité.

Le travail du Congrès, à travers les débats qu'il organise et les différents rapports qu'il adopte, est un travail inlassable de promotion de la démocratie locale, de la démocratie « ascendante » c'est-à-dire celle qui émane directement des citoyens. Les Agences de la démocratie locale créées par le Congrès s'inscrivent dans ce cadre. Les premières ont vu le jour dans les années nonante dans les Balkans pour répondre dans un premier temps à la crise humanitaire liée au conflit dans l'ex-Yougoslavie et ensuite, le conflit terminé, pour soutenir dans cette région et puis dans d'autres les efforts pour renforcer la démocratie locale. Ces Agences coordonnent les actions concrètes développées par 216 partenaires, dont une moitié de pouvoirs locaux et un quart d'ONG, dans différentes localités.

Le Congrès a aussi un rôle à jouer dans des pays comme le Maroc ou la Tunisie qui connaissent une véritable évolution vers plus de décentralisation du pouvoir. C'est tout le sens de ses partenariats pour la démocratie.

Le Congrès doit encore renforcer son rôle en ce qui concerne la diplomatie des villes et prendre notamment plus d'initiatives pour permettre le dialogue entre collectivités territoriales situées dans des zones en conflit.

En 2008 un membre de notre groupe, Onno van Veldhuizen (Pays-Bas), dans un rapport et dans une recommandation qui fut approuvée par le Congrès, rappelait « l'intérêt d'un cadre européen pour améliorer le dialogue entre des populations qui ont des traditions culturelles, sociales et religieuses très différentes, et du rôle positif que peuvent y jouer les villes ». Cette recommandation 234 (2008) demandait aussi « de faire figurer le soutien et l'encouragement de la diplomatie des villes parmi les activités prioritaires du Conseil de l'Europe ».

A chacun d'entre nous par notre engagement au sein du Congrès à faire de cette priorité une réalité.

DANS CE NUMERO

DIPLOMATIE DES VILLES

QU'EST-CE QUE LE GILD ?

ELECTIONS 2016

RAPPORTS PRESENTES PAR LES MEMBRES DU GILD PENDANT LA SESSION D'OCTOBRE

LES ELECTIONS LOCALES EN ARMENIE

LES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL

PROCHAINES REUNIONS

QU'EST-CE QUE LE GILD ?

Le Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD) regroupe 94 élus du Congrès originaires de 35 pays européens. C'est en importance le 3ème groupe politique du Congrès. Il occupe politiquement au sein de celui-ci une position centrale entre les groupes conservateurs (le PPE et l'ECR) d'une part et le Groupe socialiste d'autre part.

Nous sommes attachés aux valeurs humanistes, à la démocratie, à la liberté, à la solidarité, à la responsabilité et au progrès. Nous militons pour une application effective partout en Europe des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

ELECTIONS 2016

LES CHAMBRES DU CONGRES



Vice-présidente de la Chambre des pouvoirs locaux
Liisa Ansala, Finlande



Vice-présidente de la Chambre des régions
Yuliya Svitlychna, Ukraine

COMMISSION DES QUESTIONS D'ACTUALITE



Présidente
Gabriele Neff, Allemagne



Vice-Président
Oleksandr Sienkevich, Ukraine



Vice-Président
Ilсур Metshin, Fédération de Russie

COMMISSION DE SUIVI



Vice-Président
Stewart Dickson,
Royaume-Uni



Vice-Président
Beat Hirs,
Suisse



Vice-Président
Harald Bergmann,
Pays-Bas

COMMISSION DE LA GOUVERNANCE



Vice-Présidente
Amelie Tarschys Ingre,
Suède

RAPPORTS PRESENTES PAR LES MEMBRES DU GILD PENDANT LA SESSION D'OCTOBRE

Bert BOUWMEESTER (L, Pays-Bas), co-rapporteur, « Document de réflexion joint sur le suivi de la Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation au niveau local »

Stewart DICKSON (R, Royaume-Uni), rapporteur, « Utilisation inappropriée des ressources administratives lors des campagnes électorales et rôle des élus locaux et régionaux »

Liisa ANSALA (L, Finlande), rapporteur, « Rapport d'information sur l'observation des élections locales partielles en Arménie (le 18 septembre 2016) »

Randi MONDORF (R, Danemark), co-rapporteur, « Démocratie locale à Chypre »

Marc COOLS (L, Belgique), co-rapporteur, « Révision des Règles et procédures du Congrès »

Le 18 septembre 2016, le Congrès a participé à l'observation des élections locales partielles en Arménie. Invité par les autorités arméniennes, le Congrès a décidé de déployer une mission d'évaluation avec un mandat restreint. La délégation comptait en tout 15 membres représentant 11 pays européens. En tant que vice-présidente du groupe GILD, j'ai eu l'honneur de présider cette délégation. Notre délégation comprenait également des membres du Comité des régions de l'UE.

Les élections locales en Arménie sont dispersées sur l'année, avec quatre jours pour les élections ordinaires (le 18 septembre étant une de ces quatre dates) et six jours pour des élections extraordinaires. Une des recommandations pour l'Arménie est de réviser le calendrier électoral afin de tenir les élections locales le même jour dans tout le pays. Il est important de sensibiliser les citoyens aux élections locales, et la journée électorale unique pourrait améliorer la visibilité des élections.

Avant le jour du scrutin nous avons rencontré les autorités arméniennes, des responsables électoraux, des candidats et des représentants des

LES ELECTIONS LOCALES PARTIELLES EN ARMENIE

Liisa Ansala

partis politiques. Les élections ont eu lieu pendant une période de réforme électorale, ce qui a suscité des incertitudes quant au cadre légal des élections et a eu d'inévitables

répercussions sur l'atmosphère générale dans laquelle se tenait le scrutin. Le gouvernement arménien, la société civile et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sont parvenus à un accord sur le nouveau code électoral qui propose des mesures pour prévenir la fraude électorale. Pour résumer, ces mesures comprennent la publication des listes des votants ayant pris part au scrutin afin de rendre cette information accessible à toutes les parties prenantes et le recours aux nouvelles technologies, comme par exemple la vérification des empreintes digitales. Les élections locales partielles du 18 septembre étaient encore régies par le code électoral de 2011 et n'ont donc pas permis à nos équipes d'évaluer l'efficacité de ces mesures.

Le 18 septembre, le scrutin a été organisé dans plus de 300 collectivités arméniennes, et les électeurs ont été invités d'élire à la fois leurs maires et leurs conseillers municipaux. En tout, le Congrès a déployé sept équipes qui ont pu visiter autour de 100 bureaux de vote dans les régions d'Aragatsotn, d'Armavir, d'Ararat et de Tavush.

De manière générale, nos équipes ont trouvé que le scrutin a été bien préparé techniquement et était globalement conforme aux standards internationaux. A l'exception de quelques incidents, le jour de l'élection s'est déroulé dans l'ordre et dans le calme.

Pour les prochaines élections nous recommandons d'organiser le vote dans des bureaux accessibles aux personnes âgées et



Liisa est conseillère locale à Rovaniemi, ville de Santa Claus en Finlande ; vice-présidente de la Chambre des pouvoirs locaux ; vice-présidente du GILD ; chef de la mission d'observation électorale en Arménie le 18 septembre 2016.

handicapées. L'utilisation des urnes mobiles pourrait améliorer l'accès au vote. Il reste la question des citoyens qui résident *de facto* à l'étranger mais sont inscrits sur le registre des électeurs arméniens et donc sur les listes électorales. Cela provoque des allégations concernant l'usurpation d'identité et le vote multiple. Pour éviter d'éventuelles pratiques illicites et pour renforcer la démocratie locale, les décisions à l'échelle des communes doivent être prises par les citoyens qui y résident effectivement et dont les intérêts vitaux y sont liés.

L'Arménie se trouve actuellement en phase de transition où ces problèmes peuvent être résolus. Nous invitons les autorités arméniennes de prendre les conclusions de notre rapport avec sérieux afin de renforcer la confiance dans le processus électoral et dans le système politique pour assurer à l'Arménie un futur démocratique.

[Consultez le rapport](#) sur le site web du Congrès des pouvoirs locaux.

LES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL

Harald M. Bergmann, Pays-Bas

En tant que porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme, j'avais présenté en février des propositions sur le Plan d'action 2016-2017 du Congrès pour les droits de l'homme. J'aimerais vous remercier encore une fois de vos contributions. Ce Plan d'action approuvé par la Commission de suivi porte sur plusieurs sujets. Tout d'abord, un groupe d'experts en matière de droits de l'homme au niveau local a déjà été mis en place.

Voir la page suivante...

LES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL

Harald M. Bergmann

Voir la page précédente....

Je tiens à vous informer que nous avons pu assurer la participation de quelques experts de haut niveau, y compris de Morten Kjaerum, ancien Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le groupe d'experts est en train de préparer un projet de Manuel sur les droits de l'homme pour le Congrès. Cet ouvrage s'adressera aux autorités locales afin de les sensibiliser aux droits de l'homme et de proposer une méthode claire pour leur mise en œuvre en s'inspirant des meilleurs pratiques. Le troisième volet du Plan d'action est d'organiser un Colloque international sur les défis de la mise en œuvre des droits de l'homme. Ce colloque aura lieu en septembre 2017 dans ma ville de Middelburg, Pays-Bas. Le colloque sera organisé autour de sessions et d'ateliers interactifs pour les membres du Congrès et les autres participants.

La première réunion du groupe d'experts a eu lieu le 21 septembre à Paris. Lors de cet échange de vues intéressant, les experts se sont accordés sur un plan d'action, ainsi que sur le format et sur la structure du Manuel des droits de l'homme. Nombreux d'entre nous sommes conscients des défis que représente l'élaboration des politiques publiques axées sur les droits de l'homme, mais nous connaissons aussi les perspectives que nous offre cette approche. Si l'on veut promouvoir les meilleurs pratiques, sensibiliser et encourager les pouvoirs locaux, on a besoin d'un outil simple et accessible à tous. A la suite de notre réunion à Paris, je suis confiant que grâce à son format le Manuel du Congrès sur les droits de l'homme deviendra cet instrument. Les experts sont d'avis que le Manuel devra commencer par une brève introduction qui renseignera sur l'importance et sur les aspects légaux de l'application des droits de l'homme au niveau local. Ces connaissances nous permettront

de mieux intégrer l'idée des droits de l'homme dans notre travail et renforceront notre position vis-à-vis des pouvoirs nationaux. La partie centrale du Manuel sera consacrée à l'analyse comparative de la situation des droits de l'homme sur les agendas politiques locaux dans les différents Etats membres. Nous ne cherchons pas à établir une liste exhaustive des sujets relatifs aux droits de l'homme auxquels ont affaire les pouvoirs locaux. D'ailleurs établir une telle liste serait impossible. Nos experts vont travailler sur les sujets qui surgissent régulièrement dans les travaux du Congrès en les regroupant en trois chapitres : l'accueil et l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile, la liberté d'expression et le droit à la non-discrimination. Chaque chapitre sera divisé en sections qui examineront les dimensions et les implications pour le travail des pouvoirs locaux de chacun de ces sujets concrets relatifs aux droits de l'homme. Le format du manuel en fera un guide sur les questions fondamentales : pourquoi la notion des droits de l'homme fait-elle partie d'un tel sujet et qu'est-ce que cela signifie en pratique pour ma municipalité ? Comment aborder un problème concret, quelles sont les meilleurs pratiques dans ce domaine et avec quels autres pouvoirs locaux pourrais-je me mettre en contact ? Chaque section inclura des liens utiles, des documents et des contacts des autorités locales actives dans le domaine. La version papier du manuel sera accompagnée d'une plateforme électronique pour permettre aux représentants locaux



Harald M. Bergmann (L, GILD) est un homme politique néerlandais et membre du parti VVD. Depuis août 2012, il est maire de la ville Middelburg, capitale de la province de Zeeland. Entre 2005 et 2012, il était maire de la municipalité d'Albrandswaard.

d'accéder directement aux exemples des meilleures pratiques et de contacter leurs homologues.

Essentiellement, le Manuel sur les droits de l'homme sera une collection des meilleures pratiques qui évoluera d'une édition à l'autre faisant écho aux questions pertinentes relatives aux droits de l'homme dans le travail des pouvoirs locaux. Je vous invite donc à réfléchir sur votre travail quotidien ainsi que sur celui de vos collègues et de communiquer au secrétariat de la Commission de suivi toute information utile relative aux initiatives dans le domaine des droits de l'homme, aux projets et aux activités lancés dans votre pays.

La promotion des droits de l'homme dans notre travail quotidien représente une occasion politique unique pour renforcer la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance parmi nos citoyens, et dans ce sens pour améliorer l'efficacité de nos politiques publiques.

Notre Congrès est un forum unique, et je suis confiant qu'avec le Manuel sur les droits de l'homme, nous faciliterons davantage les échanges de savoir-faire et des meilleures pratiques dans ce domaine crucial.

J'attends vos contributions et je vous en remercie !

PROCHAINES REUNIONS:

Réunions du GILD et renouvellement de la composition du bureau du groupe : 27 mars 2017

32^{ème} session du Congrès: 28-30 mars 2017
33^{ème} session du Congrès : 18-20 octobre 2017

NOUS CONTACTER:

Tel: +33388412682; Email: maria.bigday@coe.int

